



Assurance PLAISANCE
n° AN 232 434

M SIAT PHILIPPE
58 RIE SIDI BRAHIM
38100 GRENOBLE

Attestation d'assurance navigation de plaisance

Paris, le 28 août 2022

Generali Iard atteste que l'assuré

M SIAT PHILIPPE
58 RIE SIDI BRAHIM
38100 GRENOBLE

est titulaire du contrat PLAISANCE n° AN 232 434 qui garantit le bateau de plaisance :

- **TRAINEPATOUNE**
- marque : **PICHAVANT**
- modèle : **TP44**

contre les risques suivants :

- dommages causés par le bateau aux ouvrages du port,
- renflouement et retraitement de l'épave en cas de naufrage à l'intérieur du port et du chenal d'accès,
- dommages corporels et matériels causés aux tiers par le bateau et engageant la responsabilité civile de son propriétaire.

La présente attestation est valable du 19 octobre 2022 au 18 octobre 2023, sous réserve que le contrat ne soit pas résilié, suspendu ou annulé pour quelque cause que ce soit au cours de cette période.

Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'engage l'assureur que dans les limites des dispositions du contrat auquel elle se réfère.

Karim BOUCHEMA
Directeur des Opérations

FILIP200 / 484003135

1 / 1

